



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 juillet 2023 à 20H00.

Sous la Présidence de M. René WUNENBURGER, Maire.

Conseillers élus : **15**

Conseillers en fonction : **15**

Conseillers présent(s) : **11**

Conseillers absent(s) : **4**

Procuration(s) : **4**

Conseiller supplémentaire : **1**

Présents : Mmes et MM. Frédéric BIEBER ; Danielle CANAC ; Xavier CYREK ; Julie FLICK ; Hélène GERAULT ; Alain HABER (adjoint) ; Chantal JACOB (adjointe) ; Marie KREYE-DAUER ; Clarisse LANGER ; Pierre OSTER (conseiller délégué) ; Claude WERLÉ.

Absents excusés : Nicolas GINTER donne procuration à Claude WERLÉ ; Pierre OSTER donne procuration à René WUNENBURGER ; M. Jean-François HURST donne procuration à M. Alain HABER, Florence HOOGSTOEL-MILLOUX donne procuration à Danielle CANAC.

Présent avec voix non délibérative : M. Bruno SCHUG.

Date de la convocation : 3 juillet 2023.

ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétaire de séance.
2. Adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 5 juin 2023.
3. Points sur les travaux de voiries et les travaux d'aménagements paysagers dans la commune.
4. Présentation du Rapport Social Unique 2022.
5. Synthèses territoriales 2022 eau potable/assainissement.
6. Motion de la commune suite à l'appel des Maires de France.
7. Comptes-rendus de réunions.
8. Agenda.
9. Divers.

1. Désignation du secrétaire de séance.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

M. Bruno SCHUG est désigné comme secrétaire de séance.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2. Adoption du compte-rendu du Conseil municipal du 5 juin 2023.

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré,

Adopte le Procès-verbal du conseil municipal du **5 juin 2023**.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

3. Points sur les travaux de voiries et les travaux d'aménagements paysagers dans la commune.

La Collectivité Européenne d'Alsace a réalisé des travaux de rabotage et mis en place un nouveau tapis d'enrobés sur la RD31.

En outre, la Collectivité Européenne d'Alsace, en lien avec la commune, va procéder à la réfection de la totalité de la chaussée de la rue Principale. L'intervention de l'entreprise mandatée par la CEA est prévue début septembre (mardi 05 et mercredi 06/09).

Ces travaux seront précédés par l'intervention de l'entreprise GCM sur le réseau Eau Potable et Assainissement pour le compte du SDEA à partir du 21 août.

De ce fait, la route sera barrée à la circulation des véhicules, pour sécuriser les intervenants du chantier.

L'entreprise GCM interviendra également pour la réfection du carrefour rue principale/rue de la Souffel, la réfection des trottoirs rue principale, et la mise en place des encoches de l'arrêt de bus place du Gal de Gaulle.

Après l'intervention de la CEA, celle-ci interviendra également pour la mise en place de coussins berlinois.

L'entreprise SIGNATURE finalisera le chantier, avec la mise en place de la signalisation horizontale (marquage passage piétons, etc....).

En conséquence de ces travaux, les lignes de bus de la CTBR seront déviées, mais l'accès à la boulangerie sera maintenue pour les piétons.

4. Présentation du Rapport Social Unique 2022.

Les documents ont été joints à la note de synthèse et présentés en séance.

Ils sont disponibles à la mairie.

Le Conseil municipal prend acte du RSU 2022.

5. Synthèses territoriales 2022 eau potable/assainissement.

Les rapports ont été présentés et sont disponibles en mairie. Le Conseil municipal en a pris acte.

6. Motion de la commune suite à l'appel des Maires de France.

Face aux actes de violence et aux dégradations concernant des bâtiments publics (événements de l'Hay-les-Roses), la commune de Griesheim-sur-Souffel s'est associée à l'Association des Maires de France (l'AMF) pour un rassemblement le lundi 3 juillet à 12h00 (devant la mairie).

Les élus se sont rendus aujourd'hui à midi au siège communautaire à Truchtersheim, pour partager avec l'ensemble des autres communes de la Communauté de Communes du Kochersberg (CoCoKo), cet appel.

C'est dans ce sens que le conseil municipal, adopte la Motion AMF à l'unanimité :

« Appel des maires de France

« Nous refusons que notre pays continue de sombrer dans le chaos. Nous refusons de regarder passivement les mairies brûler, les magasins pillés, des domiciles de maires attaqués, tous les Français victimes d'actes injustifiables de dégradations et de violences. Malheureusement, cette situation ne nous surprend pas et les maires de France alertent depuis des années sur la dégradation de notre société. Il faudra en tirer le moment venu toutes les conclusions en termes de politiques publiques nationales.

En attendant, nous enjoignons l'Etat, qui a la responsabilité du maintien de l'ordre et dont la vocation est de protéger la société, de rétablir la sécurité par tous les moyens opérationnels et en droit dont il dispose.

La mort d'un jeune homme tué à Nanterre mardi dernier a soulevé une grande émotion. La justice s'est saisie le jour même de l'affaire et a ouvert une enquête.

Depuis cette date, partout sur le territoire national, nous faisons face à un cycle inouï de violences, que rien ne peut justifier et qui trahit cette légitime émotion en la transformant en une délinquance de droit commun.

Malgré l'intervention des forces de l'ordre et des pompiers, des familles sont mises en danger et doivent être évacuées.

Leurs biens personnels sont détruits. Des commerces et des entreprises voient leurs locaux pillés et incendiés. Des maires sont menacés, injuriés ou frappés. Les bâtiments communaux sont saccagés.

Ces actes de violence d'une minorité sont inacceptables et pénalisent en premier lieu l'ensemble des habitants.

Par la dégradation des bâtiments publics, ils empêchent les services publics de fonctionner au service de la population.

Par les destructions d'écoles et de bibliothèque, ils sabordent les outils d'accès à la connaissance, à l'éducation et à la culture, donc à l'égalité des chances.

Par l'effet délétère des images et des réseaux, ils renforcent la stigmatisation des quartiers et des autres habitants.

Par les violences contre les élus, ils attaquent le cœur de notre démocratie. Cette dérive des comportements n'a aucune issue et ne fera qu'aggraver les difficultés que leurs auteurs prétendent dénoncer. La violence n'est jamais une solution.

Les maires sont profondément attachés à l'unité et à la cohésion de notre pays : ils y contribuent chaque jour en agissant au plus près des citoyens. Ils observent avec consternation le déchaînement de violence qu'impose au pays une minorité agissante. Mais, ils ne s'y résignent pas et sont résolus à s'y opposer.

Les Maires de France appellent donc d'abord l'Etat à rétablir l'ordre républicain : c'est sa responsabilité pleine et entière. Il ne peut y avoir de justice sans ordre.

Les maires de France appellent ensuite à une mobilisation civique de la société pour le respect de la République et de la France. Chacun doit y prendre sa part sans la responsabilité et le calme pour que le dialogue puisse reprendre.

A nous, maires, il appartiendra de tirer lucidement les leçons de cette crise, d'en décortiquer les ressorts profonds, de retisser les liens brutalement rompus et inlassablement de construire la cohésion dont notre Nation a tant besoin.
Vive la République, vive la France ».

7. Comptes-rendus de réunions.

- **Vie communale :**

13 juin : conseil école maternelle. *Compte-rendu disponible en mairie.*

20 juin : conseil école élémentaire. *Compte-rendu disponible en mairie.*

30 juin : CMDJ. Participation Saint-Jean.

5 juillet : réunion RD31 abattage arbres.

6 juillet : assemblée générale de l'Association Souffel Culturel Sports et Loisirs (SCSL).
M. SCHEFTEL a été élu président.

- **CoKoKo :**

9 juin, 20 juin : réunions PCAET. cf. synthèse envoyée par C. ZEISSLOFF disponible en mairie.

19 juin, 28 juin : Réunion CAO.

20 juin : bureau communautaire.

22 juin : conseil communautaire. <https://www.kochersberg.fr/Com-com/Proces-verbal.html>

- **Autres :**

12 juin : suivi ZFE. Prévission d'un doublement cadence des bus jusqu'à 22h00 dans le Kochersberg.

14 juin : SDEA – GT Energies.

14 juin : SDEA – AG.

19 juin : Séminaire SCOTERS à Wintzenheim-Kochersberg.

22 juin : SDEA - Conseil territorial.

8. Agenda.

L'agenda a été distribué avec la note de synthèse.

9. Divers.

- **Dates prévisionnelles des prochains conseils pour 2023 : 2 octobre, 6 novembre, 4 décembre.**
- **Réunions SIVOM : 11 septembre (Dingsheim), 13 novembre (Griesheim).**
- **Suite zone d'activité.**
- **Jardin de la Fraternité – Gloriette.**
- **Association HAPI.** Création d'une association par des habitants, pour animer les 2 villages.
Les statuts ont été déposés.
- **Mise à l'honneur de la commune de Griesheim-sur-Souffel à la Communauté de communes du Kochersberg: 7 septembre 2023 à 17h00 (sur place pour préparer le repas).**

Séance close à 22h05.
Prochaine séance prévue le 4 septembre 2023 à 20h00.

Secrétaire de séance	Maire
----------------------	-------

Retrouvez tous les comptes-rendus du Conseil municipal sur notre site Internet :
www.griesheim-sur-souffel.fr

Procès verbal adopté